

Mairie de Paillet
Procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 15 décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes Scott, Bignonneau, Castaing, Castet, Ducret, Favroul,
MM. Gauthier, Corcket, Hougas, Marais, Reynaud, Schaeffer.

Absents : Mmes Chagnaud, Hurmic, Lacrouts

Procuration de Mme Chagnaud à M. Hougas.

Secrétaire de séance : Mme Ducret

Le Conseil est ouvert à 18h30 par Monsieur le Maire.

En préambule, Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter une décision modificative qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Il s'agit du transfert du solde restant de 500 € du collectif Artolien vers une association créée avec le même objet. Accord unanime des élus.

Ordre du jour : Validation rapport CLECT. Modifications des statuts de la CDC. Attribution de compensation 2017. Proposition d'achat du bâtiment Lasserre. Convention COCON 33. Décisions modificatives. Rémunération agents recenseurs. Organisation du temps scolaire. Statuts du RPI, élection des représentants. Convention BDP. Tarif renouvellement concession cimetièrre. Admission en non valeur. Attribution de chèques cadeaux. Informations et questions diverses.

Vote du procès verbal du conseil municipal du 27 octobre : 13 voix pour.

Validation rapport CLECT

Le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées à la CDC pour l'année 2017 nous a été transmis par Monsieur le Maire en préalable du Conseil.

Il indique les compensations versées ou non aux communes de la CDC Convergence Garonne, en fonction des transferts de compétences déjà effectuées par celles-ci. Les montants en négatif concernent les communes qui ont fait un transfert conséquent et doivent reverser ces sommes à la CDC, Rions et Barsac sont concernées.

Monsieur le Maire souligne que des disparités existent entre les différentes communes, il souhaite un remise en cause du mode de calcul pour arriver à une base équitable.

Vote : 6 pour, 7 abstentions (Mmes Bignonneau, Castaing, Scott, Favroul, Chagnaud. MM Hougas, Marais).

Attribution de compensation 2017

Vote : 11 pour, 2 contre : Mme Favroul, M Marais.

Modification statuts CDC

Monsieur le Maire nous a transmis les statuts au préalable du Conseil. Ils indiquent l'adoption du nom de la CDC « Convergence Garonne ».

Ils reprennent les compétences obligatoires générales qui sont notamment l'urbanisme, le développement économique, la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, des milieux aquatiques, la gestion des déchets.

Les bassins versants sont situés sur plusieurs CDC avec une multitude de cours d'eau dont l'Oeil dont la gestion sera assurée par un syndicat souhaité par la majorité des communes ex-côteaux de Garonne. Monsieur le maire aurait souhaité que ce soit le SIETRA qui gère un bassin versant plus important.

Monsieur le Maire précise que le syndicat qui gérait les aires d'accueil des gens du voyage a été dissous et des sommes reversées aux communes de Langoiran, et Villenave de Rions. M Reynaud invoque une augmentation de 3 % pour le traitement des déchets par le SEMOCTOM et la CDC.

Monsieur le Maire ajoute que les compétences générales de ces statuts seront à préciser en 2018.

Les statuts reprennent des compétences optionnelles qui sont l'environnement ; le logement et cadre de vie ; la politique de la ville qui intègre la prévention de la délinquance par le CISPD ; la voirie ; les équipements culturels et sportifs. A ce sujet, pourrait être choisi un club et un terrain dans chaque discipline, le regroupement serait vivement encouragé pour bénéficier des subventions ; l'action sociale reprend notamment les logements sociaux de Paillet et Lestiac pour le nouveau territoire. La création et la gestion des services publics est aussi une autre compétence optionnelle.

Enfin les statuts reprennent aussi des compétences facultatives qui sont : l'assainissement non collectif qui est retenu ; la politique de l'enfance et de la jeunesse ; la politique culturelle, sportive et éducative, la gestion des pontons ; l'aménagement numérique ; l'animation de l'unité de gestion des milieux aquatiques.

En ce qui concerne l'enfance et la jeunesse, un pôle d'animateurs serait mis à disposition des communes. En matière culturelle, le festival « Rues et Vous » est conservé. Les pontons de Cadillac sont gérés par VNF, ceux de Podensac et Portets sont encore en projet.

Modification statuts CDC : Vote : 11 pour, 2 contre : Mme Favroul, M Marais.

Proposition d'achat du Bâtiment Lasserre

Monsieur le Maire nous informe d'une proposition à 105 000 € pour ce bâtiment à l'usage de résidence principale et logements locatifs avec garage et terrain. Cette vente permet à la commune le remboursement d'un prêt à court terme.

Vote : 13 pour.

Convention Cocon 33

Daniel Hougas indique que cette convention concerne l'isolation des combles à hauteur de 4 782,72 € pour les bâtiments communaux : mairie, école. Ne sont pas concernées la bibliothèque (absence de hauteur sous plafond) et la classe de petite section. Une baisse des frais de 29 % environ est possible si nous effectuons en régie les travaux, soit autour de 3 900 €.

Le relevage des réseaux électriques serait assuré par un électricien.

Vote : 13 pour

Décisions modificatives

Monsieur le Maire nous demande de prendre deux délibérations pour des crédits à ouvrir :

- 1300 € pour participation à la construction du rond point de Beguey
- 500 € pour transfert du bénéfice du collectif Artolien vers une association créée par ce même collectif

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
204	2041482	ONA			Autres communes - Bâtiments et installations	1 300,00
					Total	1 300,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2313	ONA			Constructions	-1 300,00
					Total	-1 300,00

Vote : 13 pour

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
65	6574				Subventions de fonctionnement aux association...	500,00
					Total	500,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
67	678				Autres charges exceptionnelles	-500,00
					Total	-500,00

Vote : 13 pour

Subvention Artoliens

Madame Bignonneau explique que le collectif Artoliens, jusqu'à présent géré financièrement par la mairie de Paillet, s'est transformé en association. A l'issue de l'exercice 2017, il restait un reliquat de 500 €. Elle demande donc que cette somme soit transférée sur le compte de l'association nouvellement créée qui gèrera désormais les manifestations.

Vote : 13 pour

Rémunération agents recenseurs

A partir du 18 janvier 2018 et pendant quatre semaines deux personnes assureront le recensement de la commune, il s'agit de Mme Poifoulot et M. Balesio. Ceux-ci percevront chacun 1 184,40 €. La dotation est inférieure à 2014 car l'Insee estime que 50 % des recensés passeront par internet. Les recenseurs remettront un code pour accéder au site internet ne repasseront pas mais vérifieront qu'il y a bien eu utilisation de celui-ci pour remplir le formulaire internet.

Vote : 13 pour

Organisation du temps scolaire

Le retour au temps scolaire sur quatre jours à la rentrée 2018 avec un mercredi sans école a été adopté lors du dernier conseil d'école du 17 octobre. L'association Foyer Rural a émis un avis favorable ainsi que le conseil communautaire de la CDC du 16 novembre. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer.

Vote : 13 pour

Du fait de l'occupation de la salle de motricité par l'école, l'Association Foyer Rural s'installera dans les classes situées derrière le Foyer Rural. Monsieur Schaeffer a rencontré Mmes Danière et Barbillat sur place et précise que leur installation nécessite des travaux d'aménagement pour le dortoir et d'agrandissement, une réunion en janvier permettra de préciser les choses.

Statuts RPI

Monsieur Marais exprime ses craintes sur le projet de RPI et dit qu'il servirait à « sauver » l'École de Lestiac, il le trouve « trop précipité ». Monsieur le Maire lui répond en précisant que le RPI est un projet porté par les directeurs d'école et les enseignants, soutenu par les élus, pour plusieurs raisons et notamment pour éviter les doubles et triples niveaux de classe et aussi fort du constat de fermeture de plusieurs classes à la rentrée à Loupiac et Cadillac notamment.

Vote : 11 pour, 2 abstentions (Mme Favroul, M Marais).

Election des représentants

Monsieur le Maire propose que les représentants pour Paillet soient : Monsieur le Maire, Madame Ducret adjointe aux affaires scolaires, Monsieur Corcket 1^{er} adjoint titulaires et Monsieur Hougas suppléant.

Vote : 11 pour, 2 abstentions (Mme Favroul, M Marais).

Convention BDP

Monsieur le maire demande à l'assemblée de l'autoriser à renouveler la convention avec la bibliothèque départementale de prêts d'ouvrages pour 3 ans supplémentaires.

Vote : 13 pour

Tarif de renouvellement concession cimetière

Monsieur le Maire nous demande de voter pour préciser que le renouvellement des concessions est au même tarif que celui des nouvelles concessions.

Vote : 13 pour.

Admission en non valeur

Suite à une demande du Tribunal d'Instance concernant deux dossiers de surendettement, Monsieur le trésorier de Cadillac demande que soit annulée une dette pour un montant de 557,85 €.

Vote : 13 pour.

Attribution de chèques cadeaux

Chaque agent de la commune recevra des chèques cadeau pour un montant de 130 €, soit dix employés pour 1300 €. Mme Castet précise que le budget permet de dégager cette somme mais qu'elle souhaiterait à l'avenir voir cette dépense inscrite au budget.

Vote : 13 pour

Informations et questions diverses

Café de la Liberté

Monsieur le Maire nous rappelle que le bâtiment du Café est repris par Convergence Garonne et précise que les candidats à la reprise du fonds ont jusqu'au 15 décembre pour se positionner.

Vœux du Maire

Les vœux du Maire et du conseil municipal seront prononcés le vendredi 12 janvier 2018 à la salle du Foyer Rural.

Repas du Comité du Souvenir

Monsieur Marais indique qu'il aura lieu le 14 janvier à Villenave de Rions.

Affaire Royo

Monsieur Marais demande des nouvelles concernant la démolition de la maison construite sans permis. Monsieur le Maire précise que l'affaire est renvoyée suite à une démarche de Monsieur Royo auprès de l'avocat au motif que le jugement d'astreinte est adressé à sa société et non à lui.

Cambriolages

Des cambriolages surviennent dans la commune et notamment hier, Monsieur Marais exprime son inquiétude. Monsieur le Maire précise que nous sommes rattachés à la gendarmerie de Créon qui ne prend pas la peine de l'informer des vols. Monsieur Schaeffer et Mme Ducret proposent une vigilance des voisins avec apposition d'un panneau au besoin et recommandent d'informer ses proches voisins pendant les absences.

Sens uniques

Monsieur Marais interpelle l'assemblée sur les dangers de circulation rue Fon d'Arlan. Monsieur le Maire et ses adjoints ont déjà évoqué la mise en sens unique de la rue Fon d'Arlan et Templey devenues dangereuses en double sens.

Fin de séance 20h35